

## SECTEUR PORT-CARTIER

La Commission scolaire du Fer informe les parents que l'ADMISSION et l'INSCRIPTION dans ses écoles se feront du :

**29 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2018**

### ADMISSION ET INSCRIPTION À LA MATERNELLE :

Les parents doivent se présenter à l'école avec l'enfant.

L'admission et l'inscription se feront aux endroits suivants :

#### MATERNELLE 4 ANS et 5 ANS

ÉCOLE	TÉLÉPHONE	SECTEUR	JOURS	HEURES
<b>DOMINIQUE-SAVIO</b>	418 766-2237	<b>Pentecôte incluant</b> Pointe-aux-Anglais et Baie-des-Homards	<b>LES MERCREDIS</b> 7 et 14 FÉVRIER 2018	<b>DE</b> 9H À 11H

Il est également possible de s'inscrire en se présentant à l'école St-Alexandre **les lundis 29 JANVIER, 5, 12 FÉVRIER**  
**AINSI QUE LES VENDREDIS 2, 9, 16 FÉVRIER 2018.**

#### MATERNELLE 5 ANS

ÉCOLE	TÉLÉPHONE	SECTEUR	JOURS	HEURES
<b>Saint-Alexandre</b>	418 766-2237	<b>EST</b> de la ville de Port-Cartier incluant le Parc Dominique	<b>LES LUNDIS</b> 29 JANVIER, 5 ET 12 FÉVRIER 2018 <b>AINSI QUE</b> <b>LES VENDREDIS</b> 2, 9, 16 FÉVRIER 2018	<b>9H À 11H</b> <b>ET</b> <b>13H30 À 15H</b>
<b>Notre-Dame</b>	418 766-2383	<b>GALLIX incluant</b> Rivière Brochu et le Lac Labrie <b>L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION SE FONT À</b> <b>L'ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE</b>		

<b>Mère d'Youville</b>	418-766-5345	<b>Ouest</b> de la ville de Port-Cartier, <b>incluant</b> le Parc Brunel et Rivière Vachon	5 février 2018, de 14h00 à 19h00, l'inscription se fait sous forme de porte ouverte avec la possibilité de rencontrer le personnel, de visiter l'école et de voir les classes. Les parents qui ne pourront pas se présenter le 5 février sont invités à se présenter le 12 février de 13h à 15h30 avec leur enfant.
------------------------	--------------	--	--

L'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE DU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL est requis ainsi qu'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ DU PARENT. Le certificat de naissance devra prouver que l'enfant aura **cinq (5) ans le ou avant le 30 septembre 2018.**

Les parents qui ne possèdent pas ce document sont priés de se présenter quand même à l'école où on leur indiquera la marche à suivre pour s'assurer que leur enfant soit inscrit.

### **ADMISSION AU PRIMAIRE :**

Le parent qui désire, **pour la première fois**, inscrire leur enfant à une école de la Commission scolaire du Fer, doit **SE PRÉSENTER, ACCOMPAGNÉ DE L'ENFANT, À L'ÉCOLE CONCERNÉE. Il est important d'apporter l'original du certificat de naissance du registre de l'état civil et une pièce d'identité avec adresse du parent** afin d'y remplir une demande d'admission et d'inscription.

*POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER  
AVEC LA DIRECTION DE VOTRE ÉCOLE.*

### **INSCRIPTION AU PRIMAIRE :**

L'inscription des élèves fréquentant déjà une école primaire de la Commission scolaire du Fer **se fait automatiquement.**

Les parents reçoivent à la maison une fiche qu'ils doivent **vérifier, corriger, signer et retourner** à l'école.

### **INSCRIPTION AU SECONDAIRE :**

L'inscription des élèves fréquentant déjà une école de la Commission scolaire du Fer **se fait automatiquement.**

Les parents reçoivent à la maison une fiche qu'ils doivent **vérifier, corriger, signer et retourner** à l'école.

Les nouveaux élèves doivent se présenter à l'école avec l'**original du certificat de naissance du registre de l'état civil** et leur **dernier relevé de notes.**

**- Centre éducatif l'Abri. Téléphone : 418 766-7171**

- Centre de formation professionnelle. Téléphone : 418 964-2879  
*Formation professionnelle (jeunes et adultes) et formation générale des adultes.*  
*Inscription en tout temps*

---

- ➔ **TEXTE À PUBLIER DANS LE JOURNAL LE NORD-Côtier :**
- ÉDITION DU **MERCREDI** 24 JANVIER 2018
  - ÉDITION DU **MERCREDI** 7 FÉVRIER 2018